



DATE : 29 février 2012

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Pierre-André Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

Excusés : M. Jean-Gabriel Meylan, Conseiller général
M. Henri Dubey, Républicain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Pierre-André Grandgirard.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 décembre 2011.
3. Modification de l'article no 35b al³ et al⁴ des statuts de l'AIPG.
4. Présentation de la révision générale du plan d'aménagement local.
5. Informations communales.
6. Divers.

M. le Président Pierre-André Grandgirard salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette troisième séance ordinaire du Conseil général de Cugy.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 7 du 17 février 2012, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

DATE : 29 février 2012

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT PIERRE-ANDRE GRANDGIRARD

M. le Président Pierre-André Grandgirard souhaite aux participants une bonne et fructueuse année 2012. Il nous informe qu'il a participé, en tant qu'invité, aux différentes séances des commissions non-permanentes, écoles, salle polyvalente, déchetterie. Un travail intense d'analyse et de réflexion fourni par les membres de ces différentes commissions. Le travail continue et les résultats nous seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil général. La commission d'aménagement a elle aussi travaillé intensément, notamment dans le dossier de la révision du PAL et la préparation des séances d'information à la population ainsi qu'aux membres du Conseil général de ce soir. Il remercie toutes ces personnes pour leur engagement et leur implication dans ces différents dossiers. Pour terminer, il souhaite à toutes et à tous une bonne et agréable séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 21 DECEMBRE 2011

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

Il rappelle à chaque Conseiller général que pour faciliter la rédaction du procès-verbal et afin d'éviter une mauvaise interprétation, de transmettre leurs interventions à la secrétaire communale ainsi qu'à lui-même.

3. MODIFICATION DE L'ARTICLE NO 35b AL.3 ET AL.4 DES STATUTS DE L'AIPG

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux et épuration.

M. Alexandre Vonlanthen présente les 2 articles qui sont à modifier.

Ancien

Art. 35b) Charges de fonctionnement

¹Les charges de fonctionnement se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

DATE : 29 février 2012

² Les charges financières découlant des investissements sont réparties selon la clé figurant à l'article 34.

³ Les frais d'exploitation, d'entretien des installations et les frais administratifs sont répartis sur deux critères distincts, à savoir :

les frais fixes (environ 70% du total des frais d'exploitation) sont répartis au prorata des équivalents habitants

les frais variables (30% restants) se répartissent pour 2/3 en fonction des eaux parasites (eaux claires) amenées à la Step par chaque commune membre et pour 1/3 en fonction des eaux usées.

⁴ La clé de répartition des frais d'exploitation fera l'objet d'une adaptation lors de chaque période administrative (annexe 2).

Nouvelle formulation

Art. 35 b) Charges de fonctionnement

¹ Les charges de fonctionnement se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

² Les charges financières découlant des investissements sont réparties selon la clé figurant à l'article 34.

*

³ *Les charges d'exploitation se répartissent proportionnellement aux débits d'eaux parasites (eaux claires) et aux débits d'eaux usées. Les débits d'eaux parasites font l'objet d'une campagne de mesure à chaque législature. En l'absence de mesures, les débits de la dernière campagne de mesures seront pris en compte.*

*

⁴ *La clé de répartition des charges d'exploitation sera adaptée à chaque législature. Cependant, la population dite légale sera actualisée annuellement. Tout changement de la charge polluante impliquant plus de 20 équivalents habitants par commune membre fera également l'objet d'une adaptation de la clé de répartition.*

Le premier alinéa dit que les eaux parasites sont calculées chaque début de législature mais que si personne ne le demande, les calculs ne sont pas refaits, ceci du fait qu'il ne reste que 2 communes à devoir sortir ses eaux parasites des eaux qui sont envoyées à la STEP, la commune de Les Montets et notre commune.

Si personne ne fait de travaux pendant la législature, on ne va pas faire de comptage pour dépenser de l'argent inutilement. Par contre, pour Cugy, il est clair que nous allons demander un recomptage en 2016 car nous aurons supprimé bon nombre de nos eaux parasites avec le chantier en cours et surtout le dernier budget d'investissement voté.

Pour le deuxième alinéa, il est là pour 2 raisons :

La première est la démographie galopante de la Broye et certains de nos villages en particulier comme Cugy,

La deuxième raison c'est pour les industries qui pourraient s'installer sur le territoire. Un cas concret, la fromagerie de Champtauroz. Lors de la précédente clé de répartition, ils étaient à 125EH. Ils ont bien augmenté leur activité et après avoir constaté ces dernières années les rejets et l'atteinte à la biologie de la STEP toujours croissante, un calcul a été fait tout spécialement, et a démontré qu'ils rejetaient 575EH. Cette différence n'a pas pu être adaptée ces 5 dernières années car les statuts ne le permettaient pas.

Ce cas peut bien entendu se reproduire dans un autre village, c'est pour cela que l'AIPG vous propose de modifier ses statuts afin d'adapter annuellement les activités et les arrivées en masse dans nos villages et taxer le pollueur payeur au plus juste.

DATE : 29 février 2012

Pour information, l'assemblée des délégués de l'AIPG a adopté ces modifications à l'unanimité. En effet, lors de modifications de statuts d'association intercommunale, le comité propose la modification à l'assemblée des délégués de l'association, puis en cas d'acceptation, la modification est soumise aux législatifs des communes concernées. Si le $\frac{3}{4}$ des communes déléguées les accepte, ils sont adoptés.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet ces modifications des statuts de l'AIPG au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les modifications de l'article 35b al.³ et al.⁴ des statuts de l'AIPG sont approuvés à l'unanimité.

4. PRESENTATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. le Président Pierre-André Grandgirard informe les conseillers généraux que ce point de l'ordre du jour est purement informatif et il n'y a aucune décision à prendre sur ce dossier ce soir. Une séance d'information à la population sur le même sujet a eu lieu hier soir. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, vice-syndic, responsable du dicastère des constructions et de l'aménagement.

Par souci d'efficacité, il laisse M. Grandgirard gérer les questions et réponses sur ce dossier.

M. Bernard Grandgirard nous fait une présentation des travaux de révision du plan d'aménagement local, un historique ainsi que différents éléments sont présentés au moyen du beamer et commentés par M. Grandgirard. La présentation va durer environ 45 minutes. Chaque conseiller général pourra trouver ces documents sur le site internet de la commune, ceci à partir du 2 mars prochain.

Points importants présentés :

Historique :

- PAL Cugy (approbation en 1999)
- PAL Vesin (approbation en 1983 + révision partielle en 1997)
- LCo (art. 1411) Unification des règlements dans un délai de 2 ans
- LATeC (art. 343) Révision au moins tous les 15 ans
- LATeC 2010 : Révision générale ou partielle dans un délai de 5 ans, d'où la révision général du PAL

- Crédit d'investissement de Fr. 89'000.- voté en 2009, 2010 et 2011
- Attribution du mandat au Bureau Archam et Partenaires SA, M. Roger Corminboeuf
- Questionnaire à la population: 151 réponses (~20%)
- Analyse générale de l'état actuel du territoire communal:
 - Evolution de la population
 - Dimensionnement de la zone résidentielle et de la zone d'activités
- Vocations de la Commune: agricole, artisanale/commerciale, résidentielle
- Participations: Conseil communal (autorité responsable), Commission d'Aménagement, Urbaniste, Population

DATE : 29 février 2012

Présentation :

- Objectifs spatiaux et quantitatifs :
 - Développement principal secteur Cugy
 - Développement modéré à Vesin
 - Maintien de Grange-des-Bois en zone agricole
 - Environ 1'700 habitants vers 2025
- Eléments du PAL Dossier d'affectation :
 - Plan d'affectation des zones
 - Règlement (RCU) qui fixe : le caractère de chaque zone, les possibilités de construire (dimensions, limites, distances, nouvel IBUS), la protection des biens culturels
- PAD
- Dossier directeur observations :
 - Plan directeur communal
 - Programme d'équipement
- Documents indicatifs :
 - Rapport
 - Inventaires
- Plan directeur; énergie : plan communal des énergies encore à élaborer par un bureau spécialisé (Label «Cité de l'énergie»)
- Rapport explicatif et inventaires : le rapport explique et justifie les mesures du PAL et montre leur conformité avec le plan directeur cantonal. Le rapport est accompagné :
 - du plan des modifications
 - de l'aperçu de l'état de l'équipement
 - du calcul du dimensionnement des zones à bâtir (résidentielles et d'activités)

Suite à donner au projet :

- Négociations avec le Canton et ajustement de l'ensemble du dossier
- Nouvelle information à la population
- Mise à l'enquête publique
- Traitement des éventuelles oppositions
- Envoi du dossier à la DAEC pour approbation

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie M. Bernard Grandgirard pour cette présentation. La parole est donnée aux Conseillers généraux.

M. Olivier Vonlanthen demande quel genre d'entreprise la commune souhaite attirer dans la zone d'activité ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'effectivement la zone d'activité est existante. Il est clair que l'on souhaiterait avoir que des bonnes entreprises à forte valeur ajoutée mais pour cela il faut être deux. Par contre il faudrait qu'on la mette plus en valeur. Mais le genre d'activité n'est pas encore déterminé et il faut noter que ces zones ne sont pas propriété de la commune.

M. Olivier Vonlanthen demande si l'on n'aurait pas meilleur temps de garder plutôt la parcelle du bas que celle du haut à cause de la pente. En effet si une ou plusieurs entreprises désirent s'installer sur ces parcelles, le coût des infrastructures risque d'être plus élevé du fait que la parcelle est en pente. D'autre part, si nous avons une entreprise qui désire s'installer sur la parcelle située au plan directeur, est-ce que l'on peut dézoner rapidement ou pas ?

DATE : 29 février 2012

M. Bernard Grandgirard répond que ce qui a fait le choix de mettre la parcelle du haut en zone d'activité et celle du bas au plan directeur, c'est de par la proximité par rapport à la gare d'une part, car selon le genre d'entreprise il peut y avoir un intérêt à se trouver à proximité des transports publics. Pour la partie du bas, c'est un peu plus délicat au niveau de la zone inondable. Une étude est actuellement en cours au niveau du canton pour confirmer ces zones inondables. Cependant, le souhait de la commission et du conseil communal est de défendre l'entier de la zone d'activité pour permettre aussi un aménagement qui soit plus logique. Cela fera encore l'objet de discussion.

M. Olivier Vonlanthen nous fait part que sa crainte est de savoir si l'on va pouvoir attirer des entreprises sur ce terrain car si les entreprises ont le choix, elles penseront en premier lieu à leur porte-monnaie et choisiront plutôt la parcelle qui n'est pas en pente.

Concernant la zone libre située derrière l'église, on voit que la commune est en manque de place de parc au village. Ne devrait-on pas se garder une réserve par rapport à cette zone pour y faire éventuellement des places de parc ? Est-ce qu'il doit y avoir un arrangement entre la commune et la paroisse ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'en premier lieu il faut un arrangement avec les propriétaires de ces terrains car ni la paroisse, ni la commune ne sont propriétaires. Actuellement ces parcelles sont soumises à un PAD qui n'a jamais été mis à l'enquête du fait que les propriétaires concernés n'ont pas pu trouver d'arrangement. Ces parcelles sont actuellement inconstructibles et les préavis cantonaux, compte-tenu de la proximité de l'église, proposent la mise en zone libre de ces parcelles. Actuellement des discussions avec les propriétaires concernés sont en cours et la situation va évoluer. Idéalement ce serait bien d'avoir des places de parc pour la paroisse mais cette dernière ne s'est jamais manifestée d'une part et d'autre part, il faut réussir à réunir toutes les parties concernées.

M. Olivier Vonlanthen demande, si pour la parcelle prévue en zone à bâtir sur le haut de Cugy, la commune a tenu compte du chemin d'accès afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'au chemin des Cornettes ou la zone derrière la grande salle, car accéder à des zones résidentielles par un chemin de remaniement n'est pas le plus idéal.

M. Bernard Grandgirard répond que cet élément a déjà été tenu en compte. Une convention sera établie avec le propriétaire pour la mise en zone de ce quartier. Elle tiendra compte notamment des accès, des canalisations et tout autre équipement. Il faut toutefois savoir que pour tout nouveau quartier, la commune est tenue de fournir les équipements de base au bord de la parcelle (accès routiers, conduites eau et épuration, éclairage public). La convention sera établie avant l'approbation de la nouvelle zone.

M. Vincent Grandgirard vient sur le problème du traitement des fermes au sein du PAL. Les fermes qui se trouvent proche du village ou dans le village, ne sont pas traitées toutes de la même façon. Certaines sont situées en zone centre village et d'autre en zone agricole. A son avis, toutes les fermes qui sont situées très proche de la zone village devraient être traitées de la même façon. Ce serait peut-être quelque chose à voir dans le cadre de la révision du PAL.

Concernant la zone « poumon vert » située près de l'église, à son avis c'est une bonne idée, mais elle devrait plutôt être située au centre du village, près de l'école, où il y a une forte concentration de bâtiments et d'immeubles, et non à la sortie du village.

DATE : 29 février 2012

M. Bernard Grandgirard le remercie pour ses remarques et répond qu'en ce qui concerne les fermes, c'est un point à travailler. Toutefois, lors de la dernière révision du PAL, la volonté des services de l'Etat était de mettre tous les terrains qui se trouvaient au centre du village en zone centre village quelle que soit leur affectation.

Pour la zone « poumon vert », elle a été proposée par les services du canton et il est toutefois clair que l'on doit se faire la réflexion pour le centre du village. Toutefois, le PAD Pré du Château qui gère une bonne partie des immeubles situés près du château prévoit une zone non constructible.

M. Jean-Pierre Grandgirard

→ zone haut des Bochat : la question a déjà été posée mais il revient sur l'aménagement et notamment qui va financer ?, élargissement du chemin – expropriation de terrain – raccordement des eaux usées ? Ne pas se retrouver dans la même situation que pour les quartiers chemin des Cornettes et chemin des Prés.

M. Bernard Grandgirard répond que rien n'est encore établi, cela fera l'objet d'une convention entre la commune et le propriétaire. La loi impose à la commune d'amener les infrastructures de base. L'interface entre les infrastructures de base et les équipements de quartier devra être déterminé.

M. Jean-Pierre Grandgirard

→ zone du bas du village après le garage Marchon a été remise en zone agricole. Il ne comprend pas que cette zone soit supprimée car elle est bien située, en bordure de la route cantonale et qui est facilement abordable. Cette zone devrait être maintenue et même prolongée jusqu'au chemin Champ Montand. Il faudrait simplement construire un trottoir qui ne devrait pas coûter cher à la commune.

M. Bernard Grandgirard répond que compte-tenu de la situation de base qui donnait un surdimensionnement de la zone à bâtir, la commune a dû faire des choix et pour pouvoir dégager de la nouvelle zone à bâtir, il a fallu en enlever d'autres où il n'y a pas eu de mouvement durant ces 15 dernières années. C'est également une mesure provocatrice afin de connaître enfin les intentions de certains propriétaires. Toutefois, pour cette parcelle, une rencontre aura lieu avec le propriétaire pour connaître ses intentions.

M. Jean-Pierre Grandgirard

→ zone d'activité : il y a 13 ans, cette zone a été mise dans le PAL et elle était deux fois plus grande que celle présentée aujourd'hui. A son avis, cette zone n'a rien à faire dans le PAL. Il ne pense pas que depuis 13 ans un artisan ou un industriel s'est intéressé à ce terrain pourtant plusieurs maîtres d'état ont choisi d'autres terrains et d'autres communes pour s'y installer. Ce terrain se trouve trop près des habitations pour en faire une zone industrielle et beaucoup trop chère à équiper. Elle serait mieux en zone résidentielle à faible densité à condition toutefois que le règlement du bruit le permette.

M. Bernard Grandgirard répond qu'en ce qui concerne cette zone d'activité il y a eu sur les différentes années plusieurs intérêts. Toutefois on note, en comparaison avec d'autres communes de même dimension que la nôtre, que le pourcentage de personnes morales sur la commune de Cugy est relativement plus faible. Notre commune est plutôt dévolue sur du résidentielle et l'industriel nous manque et ce également sur nos finances communales. Il nous appartient d'en faire une promotion un peu plus active.

DATE : 29 février 2012

M. Jean-Pierre Grandgirard

→ zone La Léchère Vesin : la mise en zone de la Léchère, à savoir la partie droite du chemin Champ Gevin, ne gênerait pas beaucoup du moment que la route existe. Il pense qu'il serait facile de se raccorder aux réseaux des égouts. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle zone mais de compléter celle qui existe déjà. Encore faut-il savoir ce que le propriétaire va décider. A noter que les anciens propriétaires des terrains agricoles qui pourraient avoir certains droits puisque le remaniement de Vesin n'est pas encore bouclé. Il semble toutefois que ce soit l'Etat qui a le dernier mot dans cette affaire.

M. Bernard Grandgirard répond que la volonté du conseil communal, de la commission et des propriétaires était de développer cette zone puisqu'elle a été présentée à l'examen préalable. Suite aux préavis de l'Etat, le conseil communal a rencontré les propriétaires afin de leur présenter les préavis et voir ce qu'il y avait à faire pour mettre en place cette zone. Les propriétaires renoncent à aller de l'avant pour défendre cette zone compte tenu des difficultés. Il faut toutefois relever l'aspect des accès car la situation actuelle de la Léchère est à revoir. La route communale mériterait d'être ré-élargie et rafraîchie. Il rappelle que lors du budget 2012, le conseil communal a proposé la réfection d'un bout du chemin de la Léchère et ce dernier a été refusé par le Conseil général.

M. Jacques Bersier revient sur la zone d'activité et propose qu'elle soit maintenue. En effet, le conseil communal de l'époque s'était déjà battu pour pouvoir mettre ces parcelles en zone d'activité.

Concernant la zone du haut du village, il demande au conseil communal d'être attentif aux accès. Le chemin de remaniement ne devrait pas desservir les villas.

Pour terminer, il demande au conseil communal, du fait qu'il a dézonné certaines parcelles et mis en zone d'autres, s'il est conscient qu'il devra probablement rembourser des taxes d'épuration et également en encaisser ? Y-a-t-il un équilibre ou pas ?

M. Bernard Grandgirard répond que le dossier est en constante évolution, mais le conseil communal est conscient du fait qu'en sortant certaines parcelles de zone, il y a le remboursement des taxes qui peut être demandé. De l'autre côté, pour les nouvelles zones, il y a un encaissement des taxes. Au vu de l'évolution des constructions, on devrait avoir un montant positif. Mais ce n'est pas encore chiffré ou calculé. Il faut toutefois relever que dans certaines communes voisines qui sont également en cours de révision de leur PAL, certaines partent avec un surdimensionnement bien supérieur à nous.

Pour ce qui est de la zone d'activité, nous avons peut-être un avantage car, dans le plan directeur régional, dont la COREB s'occupe et de ce fait donne également son préavis et pour cela, elle est disposée à nous défendre afin de maintenir notre zone d'activité en entier. La commission, la commune ainsi que la COREB ont décidé de défendre cette zone et d'aller discuter avec les services cantonaux.

M. Jacques Monnard rejoint les propos de M. Jacques Bersier au sujet de la zone d'activité, du fait de la proximité de la gare qui n'est pas à négliger.

Concernant le plan de mobilité, on a vu quelque chose sur Cugy, mais il demande si quelque chose est également prévu sur Vesin ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'il y a effectivement un plan de mobilité sur Vesin.

M. Jacques Monnard demande si le plan directeur permet une certaine marge de manœuvre pour le futur notamment pour la Grange-des-Bois dont le chemin mériterait quelques aménagements.

DATE : 29 février 2012

M. Bernard Grandgirard précise que le plan directeur est un plan d'intentions. Il offre une grande marge de manœuvre car chaque élément qui doit être modifié, amélioré ou créé doit être mis à l'enquête. Toutefois, la desserte en transports publics n'est pas régie par la commune ; il fait partie du plan directeur régional qui est actuellement en cours de révision. Il y a notamment des intérêts à défendre pour la Broye qui n'est pas des mieux desservie en transports publics.

M. Dominique Torche félicite M. Bernard Grandgirard pour son excellente présentation ainsi que ses collègues du Conseil général pour leurs questions pertinentes et les sujets abordés. Il constate qu'il y a très peu de possibilités de construction au vu des différents éléments soulevés ce soir. Ne pourrait-on pas aller beaucoup plus loin pour trouver d'autres possibilités de mise en zone. D'autre part, à combien s'élève le nombre de parcelles qui bloquent peut-être les possibilités de mettre en zone.

M. Bernard Grandgirard lui répond qu'effectivement on s'aperçoit que plusieurs propositions ont été préavisées négativement mais compte-tenu également des intérêts des propriétaires suite au questionnaire et des réelles intentions de développer les zones à bâtir, on s'est retrouvé avec peu de mise en zone à bâtir et quelques petites adaptations. Toutefois, au vu des préavis négatifs pour la zone Champ-Gevin, la commission d'aménagement va devoir faire d'autres réflexions et de se tourner vers les zones mises au plan directeur et de dégager une nouvelle zone. Cela veut toutefois dire que des contacts devront être pris avec les propriétaires concernés. On constate également que certaines parcelles sont en zone à bâtir mais pas construites et ces dernières bloquent le développement d'autres zones. Mais on a encore quelques zones à étudier.

M. Dominique Torche demande si les remarques émises lors de la séance d'information à la population et lors de la séance de ce soir sont prises en compte par le Conseil communal qui avec la commission d'aménagement réétudie, apprécie à nouveau pour la mise à l'enquête définitive ?

M. Bernard Grandgirard confirme que les remarques sont étudiées par le conseil communal et la commission d'aménagement qui va continuer le travail de révision afin de présenter une nouvelle fois le PAL à la population avant la mise à l'enquête. La population ainsi que les membres du Conseil général seront tenus au courant de l'évolution de ce dossier.

M. Dominique Torche demande s'il serait judicieux, que les remarques émises ce soir soient travaillées par groupe dont le raisonnement serait soumis soit à la commission d'aménagement ou au conseil communal.

M. Bernard Grandgirard répond que la commission d'aménagement a été mise en place et chaque groupe y est représenté. A rajouter le conseil communal et d'autres personnes, cela fait déjà beaucoup de monde qui travaillent sur ce dossier. A son avis, le meilleur chemin est de continuer sur cette voie jusqu'à la mise à l'enquête du dossier. Cela va encore représenter de nombreuses séances de la commission d'aménagement. L'avantage est que ces personnes connaissent bien le dossier ce qui permet d'aller de l'avant.

M. Benoît Rossier vient sur le problème que la commune a besoin de personnes morales, d'industrie et relève qu'il ne faut pas faire les mêmes erreurs que ce qui se passe à l'aéropole et il est d'avis que l'on doit plus favoriser les petites entreprises, sociétés, plutôt que d'attendre sur une grosse industrie. Pour lui les zones les plus intéressantes sont près de la gare et à la sortie de Cugy direction Payerne. Quant à la zone verte il n'en est pas convaincu. On pourrait aussi prendre en compte le train et pourquoi pas créer un parking payant à proximité de la gare !

DATE : 29 février 2012

M. Bernard Grandgirard le remercie pour ses remarques et précise qu'en ce qui concerne la zone d'activité et le souhait de voir l'installation de petites sociétés, ces dernières peuvent s'établir en zone centre. Concernant le parking à proximité de la gare, généralement ces derniers sont mis en place et financés par les CFF s'ils le désirent.

M. Pierre-André Grandgirard donne quelques communications relatives au PAL. La commune a été jusqu'à maintenant dévolue à vocation agricole. L'évolution des structures et de la politique agricole veut que le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer. Les paysans viennent de plus en plus minoritaires et ils commencent consciemment à avoir mauvaise conscience d'épandre les engrais de ferme. La question se pose à moyen et long terme de savoir s'il sera toujours possible de construire de futures installations de production agricole. La nouvelle génération aura peut-être à l'avenir besoin de construire des installations plus importantes que maintenant. Lorsque l'on voit le développement principal prévu sur le village de Cugy, développement modéré sur le village de Vesin, hameau plutôt à vocation agricole sur la Grange-des-Bois, il sera difficile à l'avenir de construire des bâtiments de production agricole. Est-ce que l'on sera contraint de construire à la Grange-des-Bois, qui sera un hameau à vocation agricole ou alors il faudrait prévoir une zone qui puisse accueillir des bâtiments de production importante avec les nuisances que cela implique.

M. Bernard Grandgirard fait remarquer qu'en ce qui concerne le droit agricole, M. le Président en connaît probablement plus que lui. Toutefois une exploitation en vigueur pourrait construire un nouveau bâtiment hors zone dès le moment où cela est pour son exploitation. Comme exemple le poulailler de M. Fabrice Bersier.

M. Pierre-André Grandgirard le rejoint mais soulève que lors de nouvelles constructions agricoles, les propriétaires ont mille peines à faire accepter leur projet à cause des contraintes. Il demande que la commission d'aménagement se pose la question sur ce point.

Sa deuxième remarque, concerne les fermes, anciennes fermes qui ne sont plus adaptées à la détention des animaux, vis-à-vis de la densification souhaitée de l'habitat au centre village, est-ce que le changement d'affectation de ces fermes est souhaité voire encouragé et soutenu dans la démarche ?

M. Bernard Grandgirard répond que le changement d'affectation d'un bâtiment agricole se trouvant en zone centre village est soumis à une procédure d'enquête ordinaire et naturellement bien accepté par la commune. On en a des exemples dans la commune. Cela va dans la bonne direction tant au niveau des prescriptions cantonales et aussi pour l'aménagement d'éviter de gaspiller des terrains agricoles et périphériques. Il y a toutefois des normes à respecter notamment la protection du bâtiment.

M. Pierre-André Grandgirard vient sur la zone d'activité sous gare et effectivement il y a un certain nombre d'années que ce terrain est en zone d'activité et qu'il n'y a pas eu de développement. La principale raison est que ce terrain n'est pas équipé mais, le passage à niveau situé derrière chez lui sera fermé et une route de contournement sera construire en bordure de la parcelle située en zone d'activité, elle donnera accès aux parcelles agricoles, ce qui pourrait donner un signal pour le développement de cette zone. Actuellement il n'y a aucun équipement et pour l'entreprise qui désirerait s'y établir, la procédure d'équipement serait trop longue.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgiard propose de passer au point suivant.

DATE : 29 février 2012

5. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alain Bürgy donne quelques informations :

- Le Conseil communal a demandé au Service de la mobilité qu'elle étai la pérennité de notre gare, avec le projet du RER fribourgeois. Nous avons reçu une confirmation que la desserte de notre gare sera assurée et que l'arrêt de tous les trains est prévu à Cugy avec des liaisons chaque 30 minutes.
- La COREB, par la commission des transports, a mis sur pied pour les 5 et 6 mai prochains des billets à prix sympa. Une information parviendra à la population en temps voulu car il reste encore quelques points à affiner. Ce sera deux journées intitulées « Broye découverte » et le billet sera vendu au prix de Fr. 10.-, respectivement Fr. 5.- ½ tarif. Ces billets permettront au voyageur de circuler toute la journée dans toute la région au moyen des transports publics et les offices du tourisme organiseront des activités. Cette action est financée par la COREB qui cherche encore des sponsors.
- Des problèmes d'éclairage public sont survenus sur Vesin. Ce problème, du ressort du Groupe E, est actuellement réglé. Ces problèmes provenaient d'installations solaires sur le village qui produisaient des fréquences parasites qui engendraient ce problème.

Mme Vanessa Currat demande si la commune a pris position sur la consultation des horaires et a fait des propositions à la COREB et dans quelle mesure la population pouvait se manifester à ce sujet ?

M. Alain Bürgy répond que ce dossier fait partie des tâches de la commission des transports. Des remarques ont été faites par cette commission au sujet de ces horaires. Il faut relever que la COREB ainsi que la commission des transports apportent un soutien énorme aux communes concernant les transports publics.

Mme Vanessa Currat demande où en est la consultation ?

M. Alain Bürgy répond que la consultation est terminée. La prochaine aura lieu cet automne.

Mme Vanessa Currat propose d'en informer la population via le site internet.

Le Conseil communal en prend note.

Mme Nadia Savary informe que la prochaine séance du Conseil général sera principalement dévolue aux comptes 2011. Pour information, les réviseurs des comptes sont actuellement en cours de révision de nos comptes communaux. Demain aura lieu une séance avec les réviseurs pour un premier rapport oral. Sont invités à cette séance M. Pierre-André Grandgirard, Président du CG, M. Jean-Pierre Grandgirard, Président de la CF, M. Bernard Grandgirard, en tant que vice-syndic. Y participeront également M. Claude Brodard, directeur de la Fiduciaire, Mme Sylvia Bersier, boursière, et elle-même. Ce sera un rapport oral et on attendra le rapport écrit des réviseurs avant de donner toutes les informations utiles concernant ces comptes.

Au niveau du personnel communal, elle nous informe que la commune a engagé M. Martial Bersier comme 2^{ème} employé communal.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie les membres du Conseil communal pour tout le travail effectué.

DATE : 29 février 2012

6. DIVERS

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jean-Pierre Grandgirard demande au Conseil communal de donner quelques informations au sujet du terrain qui a maintenant été acheté il y a plus de 3 ans pour la construction d'appartements protégés.

3 ans c'est très long et comme dit l'adage « le temps c'est de l'argent » Il faut croire que notre commune n'en a pas besoin pour ne pas vouloir en discuter ouvertement.

Durant ce long laps de temps, le conseil a sûrement dû plancher sur ce projet et devrait pouvoir, au moins, renseigner les conseillers généraux sur les points essentiels.

Il aimerait que tous les conseillers généraux soient renseignés sur la situation de la parcelle achetée. En effet, lors de l'assemblée communale qui a donné son accord à l'achat de ce terrain, les citoyens n'ont pas été renseignés sur l'endroit précis de la parcelle.

D'autre part, il aimerait connaître les conditions que le vendeur M. Georges Bersier a exigé lors de la transaction. Lors de cette assemblée, le conseiller communal de l'époque avait précisé que la commune devait rester propriétaire à 51% au minimum de cette réalisation. Est-ce bien vrai ou les conditions ont-elles changées ?

Notre commune a vraiment besoin d'une réalisation de ce genre, il faut aller de l'avant et examiner ouvertement toutes les possibilités qui se présentent, ceci même si la loi cantonale n'est pas encore sous toit. Il serait souhaitable que notre village puisse construire le 1^{er} pré-home de la Broye fribourgeoise.

Mme Nadia Savary lui répond que des informations ont été données lors des précédentes assemblées communales et la population est au courant des conditions émises lors de l'achat de ce terrain. M. Bernard Grandgirard a également donné, lors d'une précédente séance du CG, des informations au sujet de ce dossier. La situation concernant ce dossier a évolué puisque lundi dernier nous avons eu des informations supplémentaires y relatives. La condition que la commune soit majoritaire à 51% est toujours en vigueur. Dans le suivi du dossier, le CG a été informé, que suite au décès de M. Georges Bersier, la commune allait recontacter la famille pour lui manifester son intérêt pour la parcelle située en face de l'immeuble de M. Bersier. Une condition avait été mentionnée dans l'acte de vente qu'en cas de vente de ce terrain, la commune en serait avisée en premier. La commune devait attendre que l'hoirie règle tous les problèmes de succession avant de contacter la famille. Lundi dernier nous avons traité l'avis d'aliénation et nous pourrions par conséquent prendre contact avec les nouveaux propriétaires du terrain. Si nous sommes intéressés c'est pour avoir une synergie pour la construction de cet immeuble à appartements protégés.

M. Jean-Pierre Grandgirard soulève qu'il est dit que la commune doit rester à 51% propriétaire mais si l'on consulte l'inscription au RF qui date d'avril 2009, il n'y a aucune mention à ce sujet.

Mme Nadia Savary répond que l'inscription au RF et le contrat de vente sont deux choses. Le contrat de vente sera ressorti et des précisions seront données à la prochaine séance du CG.

M. Olivier Vonlanthen, au nom du groupe « Unité communale » demande s'il est envisageable, pour une prochaine séance du CG, de demander à M. Pierre-André Arm de venir nous présenter les associations COREB et d'Ascobroye ?

Mme Nadia Savary répond que le conseil communal y est tout à fait favorable.

DATE : 29 février 2012

M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet cette proposition au vote et de l'agender à la séance du Conseil général du mois de septembre.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Fabrice Bersier demande s'il y a des éléments nouveaux au sujet de la planification financière des homes ? Quelle est la position de la commune à ce sujet ? Y aura-t-il d'autres propositions qui seront faites lors de l'assemblée qui aura lieu prochainement ?

M. Marc Fontaine répond que l'assemblée aura lieu le 8 mars prochain. Un tractanda a été établi. Plusieurs idées ont été proposées concernant la clé de répartition des charges.

Lors de cette assemblée, les propositions suivantes seront faites :

- Reprise des Fauvettes
- Refus de la planification globale de Fr. 54'000'000.- et demande de procéder étape par étape
- Proposition pour la clé de répartition : suppression du préciput de 3% et répartition 50% selon nombre habitants et 50% selon la capacité financière. Les communes sièges n'y sont pas favorables.

Ces différents points seront débattus lors de l'assemblée du 8 mars.

M. Laurent Overney relève l'état déplorable de la place de jeux de l'école alors que la commune a investi Fr. 50'000.- dans cette dernière. Les surfaces en gazon n'existent plus au vu des conditions météo de cette année. Il demande si l'on ne devrait pas fermer cette place durant quelques jours afin de laisser sécher le terrain ou alors goudronner les surfaces en remplacement du gazon.

M. Claude-Alain Mast répond que la météo a été exceptionnelle cette année. On va devoir probablement fermer cette place et ré engazonner. Et si nous devons refaire quelque chose de supplémentaire, ce sera mis au budget de l'année prochaine. Le conseil communal prendra une décision prochainement.

Les conseillers généraux ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie les conseillers généraux, le conseil communal, la presse et le public pour leur attention et leur participation active à cette séance et leur donne rendez-vous à la prochaine séance le mercredi 25 avril 2012, séance principalement réservée à l'examen des comptes de l'exercice 2011. Il leur souhaite une excellente fin de soirée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Pierre-André Grandgirard

La Secrétaire :

Sylvia Bersier